

> Entretien avec

Alain Henriot

Inspecteur général de l'Éducation nationale,
groupe économie et gestion



DR

Rapport sur la réforme de la voie technolo- gique

Le rapport sur le bilan de la réforme de la voie technologique, publié en novembre 2016, porte un regard lucide et riche d'enseignements sur notre voie de formation, et propose des scénarios pour son avenir. Retour sur ce texte important avec l'un de ses co-auteurs.

Propos recueillis par
Hervé Kéradec

Ce bilan traite de l'ensemble de la voie technologique, quelle est la place spécifique de la série technologique tertiaire dans cet ensemble ?

La part de la série tertiaire au sein de la voie technologique a légèrement régressé depuis le passage de STG à STMG, mais elle représente encore à peu près la moitié des élèves scolarisés dans la voie technologique, soit environ le double de ceux qui fréquentent la série industrielle STI2D et le triple de ceux inscrits dans la série sanitaire et sociale.

Quels sont les points communs entre la série tertiaire et les autres séries technologiques ?

Qu'est-ce qui les distingue principalement ?

La caractéristique fondamentale des séries technologiques est une approche fondée sur l'observation et l'analyse d'un objet d'étude concret, situé dans un environnement réel ou virtuel clairement précisé. Il s'agit d'identifier les mécanismes et processus qui relient les différentes composantes de l'objet d'étude, afin d'en améliorer le fonctionnement ou les appliquer à d'autres contextes. L'objet d'étude est centré sur un produit pour les séries STI2D, ST2A et STL et sur une organisation pour les séries STMG, ST2S ou STHR. Ainsi, la démarche de projet est au cœur des pratiques de la voie technologique. Elle permet de développer l'autonomie, la socialisation et la créativité des élèves à travers une démarche pragmatique et inductive. C'est l'occasion pour eux d'appréhender une situation réelle et complexe, d'apprendre à travailler en équipe (en réglant les questions de constitution de groupes, de modalités d'adhésion de l'ensemble des membres du groupe au projet, etc.) et à respecter les contraintes et les délais. On peut souligner que le coefficient très élevé attribué au projet en série industrielle (12) ou design et arts appliqués (16) ont eu pour effet de démobiliser les élèves sur les autres enseignements, ce qui n'est pas le cas en STMG avec un coefficient de 7 alloué au projet. Les évolutions introduites lors de la dernière vague

de rénovations ont confirmé la vocation de la voie technologique à préparer les bacheliers à des poursuites d'études diversifiées (STS et IUT, mais aussi Université et grandes écoles), en particulier par une déprofessionnalisation et une déspecialisation plus marquées des enseignements et, corollairement, un accroissement de la transversalité disciplinaire. La différenciation entre les séries ne porte pas sur les objectifs mais plutôt sur les moyens alloués puisque les séries tertiaires et sanitaires et sociales n'ont pas bénéficié de l'enseignement technologique en langue vivante introduit pour les séries industrielle, de design et de laboratoire ; en outre, l'enveloppe accordée pour les heures à effectif réduit est nettement plus faible.

Il est souvent dit que nous sommes le seul pays à avoir une voie technologique positionnée entre la voie générale et la voie professionnelle, mais le rapport montre que l'examen plus attentif des modèles étrangers ne confirme pas cette idée.

Dans la majorité des pays européens, la formation secondaire se structure autour de deux voies : la voie générale et la voie professionnelle avec, pour cette dernière, des modalités différentes selon qu'elle débouche principalement sur la vie active ou permet une poursuite d'études. Les enseignements technologiques ne sont cependant pas absents : ils sont associés à la voie générale, plus rarement à la voie professionnelle, sous forme de spécialisation ou de modules.

Un certain nombre de pays ont une structuration en trois voies, proche du modèle français : la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la Roumanie et l'Italie (à noter qu'une récente convention entre le ministère de l'Éducation italien et son homologue français a permis la mise en place de l'Esabac, qui concerne directement la série STMG).

Le rapport commence par une analyse historique fort intéressante. Quelles sont les grandes dates récentes ayant marqué la série technologique tertiaire ?

Les racines de l'enseignement technique se situent dans la seconde moitié du XIX^e siècle pour accompagner la révolution industrielle : le ministre de l'Instruction publique, Victor Duruy, a mis en place, en 1865, un enseignement secondaire spécial de quatre années destiné à dispenser « une instruction appropriée aux besoins des industriels, des agriculteurs et des négociants ». Revendiqué par le ministère de l'Économie et de l'Industrie, cet enseignement a eu quelques difficultés à s'installer dans le périmètre de l'Éducation nationale jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. En 1959, le ministre Berthoin restructure l'enseignement technique secondaire et introduit

> le rapport en chiffres

- 11 inspecteurs généraux ont participé à l'écriture du rapport (7 IGEN et 4 IGAENR)
- 26 académies, 84 lycées, 9 IUT, 9 universités, 6 autres établissements d'enseignement supérieur ont été visités
- 11 mois de travail
- 120 pages de rapport

un diplôme technique supérieur, le brevet de technicien supérieur (BTS). La loi du 23 décembre 1985 fixe un cadre de référence renouvelé (et toujours en vigueur) à l'enseignement professionnel et technologique. La mise en place du baccalauréat professionnel (1985) et, quelques années plus tard, la réorganisation des séries technologiques découlent de cette évolution législative. La série tertiaire, mise en place en 1992-1993 sous la dénomination « sciences et technologies tertiaires » (STT), est rénovée en 2005 et devient « sciences et technologies de la gestion » (STG). Une seconde phase de rénovation est engagée en 2012 pour intégrer les principes fondamentaux de la rénovation du lycée général et technologique définis en 2010. Elle s'appelle désormais « sciences et technologies du management et de la gestion » (STMG).

En quoi la série STMG se différencie-t-elle de la série STG qui l'a précédée ?

En dehors de l'introduction de l'accompagnement personnalisé qui concerne l'ensemble des voies du lycée, le processus de rénovation renforce les orientations prises avec la série STG pour favoriser la poursuite d'études supérieures : une classe de première commune avec la mise en place d'un enseignement transversal « sciences de gestion » ; une différenciation limitée en terminale aux seules heures de spécialité ; un abandon volontaire de l'étude de certaines techniques ou notions considérant qu'elles feront l'objet d'un approfondissement post-baccalauréat ; le management des organisations, introduit en STG, devient un enseignement pivot faisant le lien entre l'économie et le droit d'un côté, et les sciences de gestion de l'autre ; une organisation de la certification qui valorise la progressivité (mise en place d'une épreuve anticipée en classe de première intitulée « étude de gestion », ce qui laisse plus de place pour le développement du projet en classe de terminale) et assure également un meilleur équilibre entre enseignement général et enseignement technologique.

Quelles sont les tendances principales, entre 2011 et 2015, en matière d'effectifs, de réussite à l'examen et de mentions délivrées en STT-STMG ?

Les effectifs de la filière technologique restent stables en valeur absolue sur la période mais baissent de deux points en valeur relative par rapport aux effectifs du lycée général et technologique (de 28,7 % à 26,7 % en classe de première). Cette baisse est assez largement imputable à l'évolution de la série STMG ; *a contrario*, les effectifs de la série industrielle ont tendance à se redresser depuis la mise en place de la rénovation. Au sein de la série tertiaire, ce sont les spécialités « gestion des systèmes d'information » et « gestion-finance » qui connaissent le plus fort déficit en termes de vivier. En revanche, les résultats au baccalauréat tertiaire évoluent favorablement sur la période, passant de 83,6 % à 89,5 % d'admis avec un doublement du pourcentage de mentions (de 23,3 à 45,5 %).

Comment la démarche pédagogique et la démarche de projet en particulier mises en œuvre en STMG ont-elles été perçues ?

Le contenu des enseignements et la démarche pédagogique sont perçus favorablement par la majorité des élèves de STMG, alors que nombre d'entre eux sont scolarisés dans cette filière par défaut. Nous avons fréquemment noté, lors des auditions d'élèves, que ceux-ci étaient surpris par l'écart entre l'image de la série renvoyée par l'institution ou les réseaux sociaux au collège et en classe de seconde et l'intérêt réel de la formation.

Le rapport évoque une certaine perte d'identité professionnelle des enseignants consécutive à ces réformes, cela ne pose-t-il pas problème ?

La perte d'identité professionnelle a été particulièrement ressentie par les enseignants des séries industrielles, car le changement a été profond tant dans les contenus que dans les méthodes, avec la réduction du nombre de spécialités de douze à quatre en ST2D et l'abandon de l'atelier au profit du logiciel. Elle est nettement moins marquée en tertiaire ou en sanitaire et social, car la mutation, au demeurant plus légère, s'est faite en deux étapes.

Les poursuites d'études et la réussite des élèves de STMG sont-elles satisfaisantes ?

L'évolution est relativement satisfaisante, au regard, en particulier, de celle des bacheliers industriels qui rencontrent des difficultés nettement plus marquées dans la réussite à l'IUT ou celles des bacheliers du secteur sanitaire et social mal préparés au recrutement des concours des écoles qui peuvent

leur offrir des débouchés dans ce secteur.

Le rapport note cependant que la poursuite d'études et le succès des bacheliers technologiques tertiaires restent assez fortement concentrés sur les BTS et que des marges importantes sont à conquérir en direction de l'IUT ou de l'Université.

Le rapport semble assez sévère sur la voie technologique tertiaire, tout en montrant que cette voie a un rôle social essentiel et qu'elle répond aux besoins du monde économique.

Le rapport ne porte pas de jugement mais fait des constats. La voie technologique, en particulier les séries « tertiaire » et « sanitaire et sociale », fait réussir des élèves issus majoritairement des catégories sociales classées moyennes ou défavorisées, mais aussi des élèves issus des autres catégories sociales, en recourant à une approche pédagogique qui est souvent plus proche de leurs attentes que celle en vigueur dans les séries générales. Cet aspect est souvent négligé dans la communication institutionnelle ou dans les médias qui ne valorisent pas assez cette voie de formation, en particulier dans le domaine tertiaire.

Vous proposez 25 préconisations à la fin de votre rapport. Si vous deviez n'en retenir que trois, lesquelles mettriez-vous en priorité ?

D'un point de vue général, la dernière : « Disposer au niveau national et académique d'un appareil statistique permettant de retracer le parcours des élèves, non seulement à l'entrée dans le supérieur, mais tout au long du cycle licence et mettre les données ainsi recueillies à la disposition des lycées. » Cette information permettrait aux décideurs politiques, aux pilotes académiques, aux chefs d'établissement et surtout aux élèves et à leurs parents de faire des choix plus éclairés en matière d'orientation. Du point de vue de l'économie et gestion, les propositions qui permettent de donner aux élèves de STMG plus de possibilités de s'épanouir avec la mise en place d'un enseignement technologique en langue vivante et un nombre d'heures à effectif réduit plus proche de celui accordé aux séries technologiques industrielles. ●

Le rapport est téléchargeable gratuitement sur www.education.gouv.fr ou directement en flashant le QR code ci-dessous :

